PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt trois, le 9 mars, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de VIRIVILLE. La convocation du conseil municipal de Viriville datée du 3 mars, adressée à chacun des conseillers municipaux.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :
Francoise SEMPE, Frédéric DELEGUE, Laurence MARTENOT, Martine BENASSI, Christian DEVILLE Jérôme GAUCHET, Brigitte BARET, Cédric BERRUYER, Jean Marie CHENAVAS, Isabelle FOIREST, Edwige THIVIN, Luigi PENSATO, Sylvette RAPP
Absents : Severine BAGUET, Antony MASSON, Lucia CLAES, Brigitte BRUNAT, Pierre Olivier BOULARD Patrice TOURNIER
Pouvoir : MASSON/MARTENOT
Nombre de votants : 14

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
- DEMANDE DE SUBVENTION REGION
- CREATION POSTE OCCASIONNEL
- CREATION POSTE SAISONNIER
- QUESTIONS DIVERSES

Présentation par le groupe immobilier VALRIM du projet d'acquisition du terrain de 10 647 m2 du lieu La Robinière sur Viriville. Le projet consiste à construire 29 logements, répartis en 6 villas groupées, en 9 lots à bâtir et en 14 logements en R+1 et R+2, avec 27 places de parking.
Le Groupe a fait une proposition de prix.

Ouverture de la séance : 19h00

Approbation du compte rendu précédent : Accord à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION REGION :

Intervention de Francoise SEMPE
La commune a le projet de réaménager l'intérieur de la mairie.
Il est possible de déposer une demande de subvention auprès de la Région, par le dispositif « bonus ruralité ». Le taux d'aide peut atteindre 50 % de la dépense subventionnable. Le montant estimatif total des travaux intérieurs de la mairie s'élève à 319 700 HT sans les frais d'honoraires (48 300 HT) qui ne sont pas subventionnés.
Le dépôt de la subvention pour la Région se fait dorénavant en ligne.

Discussion :

- *Francoise SEMPE distribue les documents pour regarder en détail les travaux futurs et informe que le dossier déposé pour le Département passera lors de la prochaine commission territoriale la semaine prochaine. Et détail les subventions : pour l'état c'est 30 780 euros, le Département : 112 383 et donc la région : 100 000 euros.*
- *Question de Sylvette RAPP : combien cela ferait en subventions ?*
- *Réponse de Francoise SEMPE : il faut que le reste à charge par la commune soit de 20 %, le montant est de 243 163 euros sur un montant total de 441 600 euros TTC.*
- *Francoise SEMPE précise que certains postes paraissent important, dont l'isolation, le chauffage, mais il y a aussi cette salle des mariages qui est insupportable en terme de résonnance. La réfection se ferait jusqu'au bout au club de la joie de vivre.*

- *Intervention d'Edwige THIVIN qui n'a rien contre le fait de rénover la mairie, mais en termes d'énergie est ce que tout a été pensé ? Lors de la réunion avec l'AGEDEN, quelques conseils ont été apportés et cela serait pertinent pour la commune d'avoir un réseau de chaleur. Si on s'engage aujourd'hui sans réflexion, on ne va pas atteindre les objectifs et nous serons pénalisés, il faudra tout refaire dans 10 ans.*
- *Francoise SEMPE dit que l'on était parti sur une étude de pompe à chaleur, et que l'AGEDEN a émis l'hypothèse d'une chaufferie bois pour la mairie, les écoles, la ludo et la bibliothèque.*
- *Intervention de Cédric BERRUYER qui possède un réseau bois au sein de son exploitation depuis un moment, et précise que c'est son bois, qu'il n'a pas à acheter ni à déchiqueter. C'est une forte économie pour 2 maisons.*
- *Francoise SEMPE que si nous partons sur cette possibilité ca ne sera pas pendant ce mandat, et que la commune ne possède pas de bois...et que s'il faut faire ces frais, on ne pourra pas faire le réaménagement de la mairie.*
- *Edwige THIVIN precise aussi que pour faire descendre la consommation des batiments c'est une bonne isolation qui est nécessaire*
- *Francoise SEMPE explique que si nous laissons tomber pour l'instant le chauffage de la mairie, il faut isoler par l'interieur et les tuyaux du chauffage ne doivent pas etre dans les cloisons, donc pas de réaménagement de la mairie actuellement.*
- *Edwige THIVIN demande alors si ce sont des travaux nécessaires?*
- *Francoise SEMPE explique que "oui" car c'est à cet endroit que nous trvaillons, qu'il n'y a pas de discrétion et que les bureaux actuels ne sont pas adaptés.*
- *Edwige THIVIN precise que pour l'instant il faut se pencher sur l'école qui est très énergivore et que c'est un batiment qui est continuellement utilisé.*
- *Christian DEVILLE explique que de nouveaux programmateurs seront installés à l'école pour éteindre les weeks ends et les vacances.*

Accord à l'unanimité

-

RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTE OCCASIONNEL :

Intervention de Laurence MARTENOT
Suite au départ d'un agent d'aide à la cantine, il est nécessaire de le remplacer.
Une proposition a été faite par un agent de la commune pour compléter son poste actuel.
C'est Amélie Nicoud qui souhaite augmenter son contrat par des heures à la cantine.
Il est nécessaire de prendre une délibération en créant ce poste à raison de 8h par semaine pendant les périodes scolaires et jusqu'au 7 juillet 2023. Poste non annualisé.
Les membres du conseil municipal doivent voter pour cette création de poste occasionnel.
Accord à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTE SAISONNIER :

Intervention de Frédéric DELEGUE
Le contrat à durée déterminée de Joran Laurencin, agent technique, arrive à son terme.
Afin de maintenir une continuité du service public et pour le bon fonctionnement du service technique, il est nécessaire de renouveler son contrat sous forme d'un poste saisonnier d'une durée de 6 mois renouvelable 1 fois.
Les membres du conseil municipal doivent voter pour la création de ce poste contractuel à temps complet.
Accord à l'unanimité

FIN DE SEANCE : 19h36

QUESTIONS DIVERSES :

- Inauguration du véhicule avec les sponsors le 25 avril 2023
- Journée du patrimoine à la Chapelle et au Château les 16 et 17 septembre 2023